



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail du transport des denrées périssables

Soixante douzième session

Genève, 4-7 octobre 2016

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire

Propositions d'amendements à l'ATP : propositions en suspens

Procédure relative au test d'efficacité des engins frigorifiques autonomes multi températures en service

Communication du Gouvernement français

Contexte

1. L'ATP a été modifié en 2013 afin d'intégrer les engins multi-compartiments et multi-températures.
2. La France a présenté depuis une méthode de test adaptée aux engins multi températures réversibles.
3. La proposition est fondée sur la méthode d'essai des engins frigorifiques autonomes à température unique, à laquelle est ajouté un essai de réversibilité des compartiments permettant de limiter la durée de l'essai tout en lui conservant sa pertinence.
4. Le Groupe de travail a décidé que, dans les tableaux relatifs aux engins à deux ou trois compartiments, l'intitulé «Températures» devait être remplacé par «Température de la classe». Il a aussi décidé que l'essai devrait être facile à exécuter et peu onéreux.
5. Une tentative d'adoption de la proposition initialement uniquement pour des engins à températures multiples à deux ou trois compartiments a échoué, et l'Allemagne a déclaré qu'il convenait d'apporter d'autres modifications à la proposition.

Proposition

6. La procédure proposée est la même que celle appliquée pour un engin mono température à laquelle il est proposé d'ajouter des tests complémentaires de réversibilité.

Impact

7. Cette proposition est basée sur la méthode de test des engins autonomes mono-température. Elle ne rajoute qu'un test de réversibilité des compartiments permettant de limiter la durée du test tout en lui conservant toute sa pertinence.

8. Le coût de ce test est très proche du coût du test d'un engin mono-température même s'il est légèrement supérieur car il nécessite plus de capteurs et de temps d'instrumentation et de dépouillement.

9. L'impact environnemental est important car il permet d'imposer de la maintenance et donc une bonne performance des machines.

Proposition d'amendement à l'ATP

10. Il est proposé de rajouter dans l'ATP un point 6.2 comme suit:

«iii) Engins multi-compartiments dont les températures de classe peuvent être modifiées

Le test prévu au point i) est réalisé simultanément pour tous les compartiments. Durant ces tests, les cloisons, si elles sont mobiles, sont positionnées de telle sorte que les surfaces des compartiments soient proportionnelles aux capacités individuelles des évaporateurs à 0 °C.

Les mesures sont réalisées jusqu'à ce que la température la plus chaude mesurée par l'un des deux capteurs situés à l'intérieur de chacun des compartiments corresponde à la température de la classe.

Des tests complémentaires sont ensuite réalisés :

Les points de consigne sont choisis pour vérifier la régulation correcte des températures à $0,0\text{ °C} \pm 3\text{ °C}$ pendant 10 minutes au moins dans un compartiment lorsque les autres sont à -20 °C puis lorsqu'on inverse les consignes de tous ces compartiments.

La remontée en température est effectuée portes fermées au moyen du groupe. Les températures sont enregistrées, il n'y a pas de limite de temps maximum pour ce test.

L'engin est considéré conforme si :

- Pour chaque compartiment, la température de la classe est atteinte dans le respect du temps indiqué sur le tableau du i). Pour définir ce temps, on choisira la température extérieure moyenne la plus basse entre les deux séries de mesures réalisées avec les deux capteurs externes.
- Les tests complémentaires mentionnés au iii) sont satisfaisants.».